



**SECTION CFDT INTERCO
DE LA REGION NORMANDIE**

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Catherine Gourney-Leconte

Membres CFDT présent(e)s : Ludovic Allais, Alain Angot, Jérôme Cauvin, Guillaume Hénin, Sophie Le Pifre, Michel Lemoussu, Stéphane Mazurais, Brigitte Meray

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	INTERVENTIONS CFDT	REPONSES OU ELEMENTS DE L'ADMINISTRATION	VOTE (SI AVIS)
1. Evolution de la délibération relative aux titres restaurant (avis)	<p>La CFDT approuve cette extension de la mesure en faveur des agents des lycées. Elle souhaite savoir si la mise en place comprend la période estivale 2024.</p> <p>La CFDT demande des précisions sur le devenir du restaurant administratif du site de Rouen. Des rumeurs de fermeture circulent et n'ont pas été démenties fermement lors de la réunion préparatoire.</p>	<p>L'Administration confirme l'impossibilité juridique d'opérer à une rétroactivité sur l'été 2024, la délibération du Conseil Régional n'ayant pas encore été adoptée.</p> <p>Concernant le restaurant administratif du site de Rouen, les rumeurs sont sans doute liées au départ récent du chef de cuisine. Si la baisse du nombre d'usagers est une réalité aucune fermeture n'est prévue pour le moment.</p>	Pour

<p>2. Tableau des emplois (avis)</p>	<p>Concernant la suppression d'un poste d'Administrateur hors classe à temps non-complet (7h) la CFDT souhaite savoir ce qui justifiait un tel besoin.</p> <p>Sur le lycée Alain, la CFDT ne peut qu'approuver la création d'un poste à temps complet pour l'agent. Elle souhaite avoir confirmation que le poste à temps non-complet (17h30) au lycée Mézen est bien maintenu.</p>	<p>Il s'agit d'une situation ancienne qui est régularisée à la suite du départ de l'agent.</p> <p>L'Administration confirme, à ce stade, le maintien du demi-poste (17h30) au lycée Mezen.</p> <p>L'Administration aborde le différentiel cadre d'emplois - fonction et sa possible remise en cause. Pour le moment la volonté de l'Administration est d'étudier tous les effets de bords liés à ce dispositif dans un objectif de ne plus créer de situations nouvelles.</p>	<p>Contre</p>
<p>3. Stratégie régionale en faveur des lycéens et des lycées (avis)</p>	<p>La CFDT constate que la stratégie n'a pas évolué depuis le CST de mai malgré ses remarques. Elle les évoque donc à nouveau.</p> <p>Elle souhaite avoir confirmation que la déclinaison des orientations en actions associera les représentants du personnel pour tout ce qui concerne les moyens humains, les dotations, les métiers et les conditions de travail.</p> <p>Concernant l'annexe 2, il est indiqué que la DLN accompagne techniquement les agents de restauration et d'entretien. La CFDT s'étonne à nouveau que les autres métiers ne soient pas évoqués : maintenance, accueil, magasinage des ateliers, lingerie etc.</p>	<p>Un travail sera mené collectivement et en partenariat, les représentants du personnel seront associés tout comme les directions concernées.</p>	<p>Contre</p>

<p>4. Prorogation convention FIPHFP (avis)</p>	<p>Si l'avis demandé relève de la prorogation de la convention Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), la CFDT a tout de même des questions de fond.</p> <p>Elle déplore que trop souvent encore les mesures liées au reclassement et à la reconversion des personnes déclarées inaptes débouchent sur une retraite pour invalidité. Comme le précise le rapport social unique qui sera présenté lors d'un prochain CST, sur 41 inaptitudes définitives prononcées en 2023, aucune n'a abouti à un reclassement.</p> <p>La convention prévoit de valoriser l'ensemble des actions développées par la Région sur la thématique du maintien dans l'emploi or la CFDT rappelle que le groupe de travail sur cette thématique n'a abouti à aucune négociation et aucun rapport au CST, malgré nos propositions.</p> <p>Cette convention s'inscrit enfin dans le cadre de Région en Santé, la CFDT souhaiterait connaître les décisions suites aux expériences menées auprès de nos collègues telles que la mise en place des exosquelettes, l'échauffement musculaire, etc. car à son sens si des expérimentations ont eu lieu, là encore les actions concrètes se font attendre.</p> <p>Afin de prévoir la prochaine convention 2026, la CFDT demande qu'un bilan soit effectué sur les actions menées depuis 2022 et sur celles</p>	<p>Un retour sera fait lors des prochaines instances.</p>	<p>Abstention</p>
---	--	---	--------------------------

	qui ont abouti à des actions concrètes.		
5. Montée en compétences des cuisiniers (info)	<p>La CFDT approuve le principe de ce parcours de montée en compétences pour permettre à des agents d'évoluer vers le métier de cuisinier.</p> <p>Elle souhaite cependant avoir des informations complémentaires, en particulier sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le parcours aboutira-t-il à une formation qualifiante / diplômante ? • Les agents seront-ils accompagnés (« tuteur » ou référent) tout au long de ce parcours et si oui par qui ? • Comment seront compensées les absences des agents engagés dans ce parcours de montée en compétence ? • Le dispositif sera-t-il ouvert aux contractuels ? <p>Enfin, la CFDT demande que le projet de convention soit présenté lors d'un prochain CST.</p>	<p>La construction du dispositif est une 1^{ère} étape visant à pouvoir faire monter en compétence des agents sur l'ensemble des métiers.</p> <p>Les agents en formation seront remplacés, ou non, au cas par cas, en fonction de la dotation des établissements.</p> <p>Selon le niveau initial, la formation sera certifiante, qualifiante ou pas, le parcours de formation sera individualisé en fonction de l'agent et de ses compétences. Sur la durée, là encore ce sera en fonction des situations, un parcours long peut être envisagé dans le cadre du passage d'un CAP ou d'un BEP.</p> <p>A ce stade le dispositif n'est pas ouvert aux contractuels sauf si aucun titulaire ne se positionnait</p>	/
6. Bilan des aides exceptionnelles (info)	<p>La CFDT souligne le travail des assistantes sociales. Afin d'avoir une vision globale des interventions des assistantes sociales et de l'ensemble des leviers d'action (CNAS), la CFDT souhaiterait qu'un temps d'échange soit organisé.</p>	Pas de réponse.	/

<p>7. Evolution de la convention prévoyance (info)</p>	<p>La CFDT constate que depuis que Territoria Mutuelle a la possibilité d'augmenter les taux de cotisation, elle l'a fait, invoquant les mêmes motifs.</p> <p>Pour la CFDT, le fait que le taux d'adhésion soit inférieur au prévisionnel est de la seule responsabilité du prestataire et ne saurait justifier une augmentation des tarifs. D'autant que de telles augmentations ne favorisent pas les adhésions.</p> <p>Face à cette augmentation de 20%, la CFDT demande que la participation régionale soit également revue à la hausse dès le 1^{er} janvier 2025, ce qui n'a pas été fait précédemment.</p> <p>Par ailleurs, elle souhaite savoir où en sont les réflexions pour la prévoyance à l'issue du contrat en cours.</p>	<p>Des groupes de travail commencent à la mi-octobre et reviendront sur les réflexions en cours pour le prochain contrat en lien avec l'enquête organisée auprès des agents.</p> <p>Pour le moment aucun arbitrage n'a été rendu sur une possible prise en charge par la Région de la hausse des tarifs.</p>	<p>/</p>
---	--	--	----------

Prochaine réunion du Comité social territorial : **30 septembre 2024**